

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS**

CORPS DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS

**ETAT-MAJOR**

29, Rue du Vieux Moulin  
52012 CHAUMONT cedex  
Téléphone : 03.25.30.25.25  
Télécopie : 03.25.30.25.00  
JC/FR

**Arrêté portant modification de l'arrêté de  
désignation des membres du jury de l'examen  
professionnel d'accès au grade de sergent de  
sapeurs-pompiers professionnels**

N° : COPO/RH/A/2019/1916

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

- VU** le code général des collectivités territoriales ; notamment le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L.1424 - 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R.1424-1 et suivants) ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU** le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
- VU** le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 5 ;
- VU** le décret n°2012-731 du 7 mai 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 5 du décret n°2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU** l'arrêté COPO/RH/A/2019/1530 portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;
- CONSIDERANT** qu'il convient de désigner le remplaçant du président pour le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité d'accomplir sa mission ;
- SUR** proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

**ARRÊTE :**

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Est ajouté un article 1 bis dans l'arrêté COPO/RH/A/2019/1530 du 14 août 2019 qui précise les éléments suivants, madame **Christine THILET** est désignée en qualité de **remplaçante du président du jury d'examen de sergent** en cas d'absence ou d'empêchement du président.
- ARTICLE 2 :** Les autres articles restent inchangés.
- ARTICLE 3 :** Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Marne est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Marne.

Chaumont, le 11 septembre 2019

Le Président du Conseil d'Administration,

reçu à la Préfecture  
de la Haute-Marne

Le 17 SEP. 2019

  
**André NOIROU**